



Montréal, le 24 mai 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Maître [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED] [REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**V/Réf. : [REDACTED]**

**N/Réf. : 0801-01-2016-2017-051**

---

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 9 mai 2016 et transférée le lendemain à la responsable de l'accès à l'information. Votre demande vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec tout renseignement qu'il pourrait détenir concernant 9103-3522 Québec inc. et/ou l'immeuble situé au 551, avenue du Phare à Matane.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient un dossier fermé (SAI-M-181198-1102) et un dossier ouvert (SAI-Q-203985-1409) correspondant à votre demande.

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie des plunitifs de ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Plunitifs et avis de recours